

Le 28 septembre 2011

M. Boudissa Nour-Eddine

Directeur Général de l'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC)

17 rue Abdelkader Rakouba

Hussein Dey l'Alger

L'ALGÉRIE

Cher M. Boudissa Nour-Eddine

J'ai le plaisir de vous informer que la demande de l'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), pour le statut de membre Associé de ILAC a été approuvée.

Permettez-moi de vous présenter mes félicitations à propos du résultat de ce scrutin.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion afin d'inviter les représentants de votre organisme à participer activement à l'Assemblée Générale et à ses divers comités et groupes de travail. Les associés d'ILAC peuvent aussi faire des remarques et prendre part au votes concernant les Documents ILAC (référez-vous aux Articles d'Association 7.2 et l'Arrêté 7.5.2).

Votre nouveau statut de membre associé traduit le niveau de maturité atteint par votre organisme et vous permettra d'accéder au statut de membre Permanent -Full Membership- (Signataire des Accords de Reconnaissance Mutuelle ILAC). Cette dernière étape inclut une évaluation sur site pour confirmer que toutes les exigences ISO/IEC 17011 (2004), sont satisfaite.

Comme vous le savez, ILAC opère à travers les structures d'ILAC Arrangement Council (AC), Arrangement Management Committee (AMC) et quatre comités permanents.

Les comités permanents sont :

Arrangement Committee (ARC)

Accreditation Committee (AIC)

Joint Development Support Committee (JDSC)

Marketing and Communication Committee (MCC)

L'ARC et l'AIC ont un certain nombre de groupes de travail traitant de questions diverses dans leurs secteurs de responsabilité. Vous avez le droit de proposer un représentant qui prendra part à chaque comité permanent sachant que la participation aux groupes de travail est ouverte aux experts de votre organisation ou de votre pays. Dans un souci d'efficacité et de discrétion, on rappelle cependant aux membres qu'il est préférable de limiter la composante de chaque comité à un nombre raisonnable (gérable) de participants qui :

- Ont la connaissance requise et l'expertise appropriée aux besoins particuliers de chaque Comité;
- Sont aptes pour être les membres actifs du Comité et représenter ce au niveau des groupes de travail si nécessaire;
- Ont le soutien et l'assistance de leurs organisation et le financement suffisant pour assurer la participation aux différentes réunions et rencontres - généralement une par an (sauf celles organisées à la même période que les réunions de l'Assemblée Générale).

Dans ces directives toutes les nominations sont acceptées pour l'adhésion aux comités permanents.

A chaque réunion de l'Assemblée Générale, les programmes de travail de chaque comité sont définis et approuvés. Chaque comité doit nommer les représentants des groupes de travail qui prennent la responsabilité des axes de travail. La majorité du travail de ces groupes se fait par correspondance cependant, des réunions occasionnelles peuvent être tenues à la discrétion des participants.

Veillez trouver ci-joint une copie des résolutions adoptées lors de la récente Assemblée Générale et qui définissent certains des programmes de travail retenus pour les deux années à venir.

Tous les Associés de ILAC ont le droit de proposer un délégué au sein de l'Arrangement Council (AC) qui prend des décisions par rapport aux dispositions ILAC et voter conformément aux exigences détaillées dans l'Article 7.2 et l'Arrêté 7.5.2.

Les membres du Arrangement Management Committee (AMC) sont proposés par les divers organismes représentés au comité (Organismes de Coopération Régionaux, Organismes non affiliés etc...).

L'adhésion à ILAC est tributaire des honoraires annuels de ses membres associés. Une facture concernant les montants proportionnels de la cotisation sera envoyée sous pli séparé.

Notez s'il vous plaît que votre organisme doit se soumettre aux termes des règles-R2 d'ILAC (09/2009) et soutenir les objectifs d'ILAC comme détaillé dans ILAC R3:09/2009 ILAC Plan Stratégique, y compris la reconnaissance et la promotion des Accords de Reconnaissance Mutuelle ILAC.

Encore une fois permettez-moi de vous présenter mes vives félicitations, et sachez que nous sommes impatient de travailler avec vous très prochainement.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Annette Dever

ILAC SECRETARY

Enc : - Résolutions 14 "ILAC Assemblée Générale 2010